BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT
Appliqué par Angèle GUYON et Patrice SUIGI dans leur zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°444 469 688
Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°521 649 574
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

VENTES

Immeubles à usage d'habitation, terrains

Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C. avec un minimum de 5000 €	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 40 000 €	5000 €	5000 €
40 001 € à 60 000 €	5000 €	5000 €
60 001 € à 80 000 €	6000 €	6000 €
80 001 € à 100 000 €	7000 €	7000 €
100 001 € à 120 000 €	7000 €	7000 €
120 001 € à 140 000 €	8000 €	8000 €
140 001 € à 160 000 €	9000 €	9000 €
160 001 € à 180 000 €	9000 €	9000 €
180 001 € à 200 000 €	10000 €	10000 €
200 001 € à 225 000 €	11000 €	11000 €
225 001 € à 250 000 €	12000 €	12000 €
250 001 € à 275 000 €	13000 €	13000 €
275 001 € à 300 000 €	13000 €	13000 €
300 001 € à 325 000 €	14000 €	14000 €
325 001 € à 350 000 €	14000 €	14000 €
350 001 € à 375 000 €	15000 €	15000 €
375 001 € à 400 000 €	15000 €	15000 €
400 001 € à 450 000 €	16000 €	16000 €
450 001 € à 500 000 €	16000 €	16000 €
500 001 € à 600 000 €	17000 €	17000 €
600 001 € à 800 000 €	4 %	4 %
800 001 € à 1 000 000 €	4 %	4 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	4 %	4 %
2 000 001 € et +	4 %	4 %

Précisions

- La dérogation à ce présent barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs.
- L'agent commercial se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2%.
- Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (I. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- Les honoraires sont à charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.
- Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

**** Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semi-exclusivité**

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

3G immo CONSULTANT

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT
Appliqué par Angèle GUYON et Patrice SUIGI dans leur zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°444 469 688
Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°521 649 574
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

VENTES

Programmes neufs (VEFA)

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

LA SAS 3G IMMO CONSULTANT applique la grille tarifaire imposée par le promoteur.

Stationnements

Montant **net** T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C	
	Mandat simple	**Mandat exclusif****
Jusqu' à 20 000 €	12 %	12 %
20 001 € à 30 000 €	12 %	12 %
30 001 € et +	10 %	10 %

**** Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semi-exclusivité**

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT
Appliqué par Angèle GUYON et Patrice SUIGI dans leur zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°444 469 688
Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°521 649 574
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation **Indices décret 01/08/14 de la loi ALUR du 24/03/14**		
Honoraires T.T.C * (en euros /m² de surface habitable)		
Zones	Bailleur	Locataire
Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail		
Très tendue	12 €/m²	12 €/m²
Tendue	10 €/m²	10 €/m²
Autres	8 €/m²	8 €/m²
Etat des lieux d'entrée		
Toute zone	3 €/m²	3 €/m²
Négociation		
Toute zone	10 €/m²	Néant

* Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le décret 2014-890 du 01/08/14.

Pour savoir si votre logement est en zone très tendue, tendue ou autre voici le lien vous permettant de faire une simulation :

https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT
Appliqué par Angèle GUYON et Patrice SUIGI dans leur zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°444 469 688
Inscrit au RSAC d'AVIGNON N°521 649 574
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

Immobilier d'entreprise et commercial

VENTES

Fonds de commerce, droits au bail, pas de porte

Montant **net** perçu par le vendeur **(Le cas échéant H.T.)**	Honoraires H.T. avec un minimum de 5000 €
Jusqu' à 31 000 €	10 %
31 001 € à 59 000 €	10 %
59 001 € à 115 000 €	10 %
115 001 € à 500 000 €	6 %
500 001 € à 800 000 €	5 %
800 001 € et +	4 %

Locaux et terrains

Montant **net** H.T. perçu par le vendeur **(Le cas échéant H.T.)**	Honoraires H.T. avec un minimum de 5000 €
Jusqu' à 31 000 €	10 %
31 001 € à 59 000 €	10 %
59 001 € à 115 000 €	8 %
115 001 € à 250 000 €	7 %
250 001 € à 350 000€	6 %
350 001 € à 450 000 €	6 %
450 001 € à 550 000 €	6 %
550 001 € à 650 000 €	5 %
650 001 € et +	5 %

LOCATIONS

Locaux et terrains à usage d'activé professionnelle ou commerciale

Bail commercial, professionnel, mixte

15 % H.T. du loyer annuel H.T. net de charges
avec un minimum de 1500 € HT

Bail dérogatoire de courte durée

15 % H.T. du loyer annuel H.T. net de charges
avec un minimum de 1500 € HT

Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014. Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux d'honoraires sont fixés avec les agents en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

3G immo COMMERCE